

Doc. 14669
22 janvier 2019

La liberté des médias en tant que condition pour des élections démocratiques

Amendement¹ n° 17

M. Jaak MADISON, Estonie, Groupe des conservateurs européens
M. Simone BILLI, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Alberto RIBOLLA, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Martin GRAF, Autriche, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Monika MÜHLWERTH, Autriche, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Jiří KOBZA, République tchèque, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Marc BERNHARD, Allemagne, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Martin HEBNER, Allemagne, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Koloman BRENNER, Hongrie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de résolution, paragraphe 11.2., après le mot « organisations », insérer les mots :

« de toute tendance politique ».

Déposé par:

MADISON Jaak, Estonie, CE
BERNHARD Marc, Allemagne, NI
BILLI Simone, Italie, NI
BRENNER Koloman, Hongrie, NI
GRAF Martin, Autriche, NI
HEBNER Martin, Allemagne, NI
KOBZA Jiří, République tchèque, NI
MÜHLWERTH Monika, Autriche, NI
RIBOLLA Alberto, Italie, NI

1. 2019 - Première partie de session

